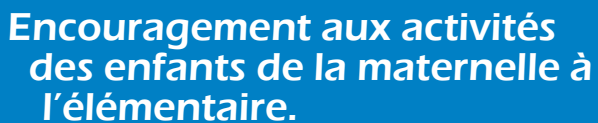


**AIDE AUX
ACTIVITÉS
SPORTIVES &
CULTURELLES**
maternelle/élémentaire



**«Une aide pour les familles,
un soutien pour les associations.»**

L'ENFANT

NOM de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Classe :

Adresse :

Les responsables légaux

NOM et Prénom :

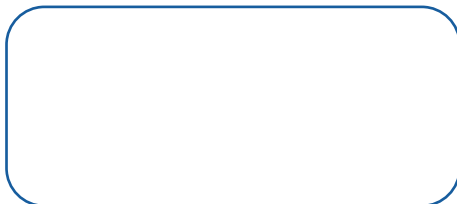
Téléphone :

Courriel :

Nombre d'enfants à charge :

Le :

SIGNATURE des responsables :



L'association

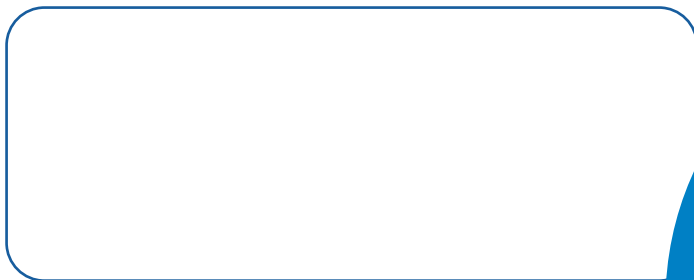
NOM de l'association :

Activité :

Montant réglé :€

date d'inscription : / /

TAMPON de l'association OBLIGATOIRE:



Quelles sont les conditions ?

Le dispositif s'adresse aux familles talusiennes dont les enfants sont en âge de fréquenter l'école maternelle ou élémentaire.

L'enfant doit être inscrit à une activité culturelle ou sportive proposée par une association ou une structure privée, y compris si celles-ci ne sont pas domiciliées sur Taluyers.

La commune participe aux frais réglés par les familles pour l'inscription de leur enfant à une seule activité par an.

La participation communale

est calculée en fonction du quotient familial CAF :

Quotient familial	< à 650	Entre 650 et 1220	> à 1220
Montant	75 euros	60 euros	45 euros

Quand et comment faire ?

Les familles choisissent une activité et règlent la cotisation et l'adhésion à l'association. Le dossier est complété et signé par l'association et les représentants légaux.

Les familles retournent, avant le 30 novembre 2026, le document complété et les pièces justificatives à l'accueil de la mairie.

Pièces justificatives

- Une attestation CAF mentionnant votre Quotient Familial
- Un justificatif de domicile (- de 6 mois),
- Un RIB

Pour envoyer vos documents

Vous pouvez maintenant envoyer vos pièces justificatives par mail.

Afin de renforcer la protection des données, la commune a mis en place une adresse mail dédiée, spécifiquement sécurisée pour l'envoi des documents confidentiels : interface@taluyers.com

Pour tout renseignement

Accueil de la Mairie

Tél. : 04 78 48 73 17

Courriel : mairie@taluyers.com

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par la mairie de Taluyers, pour la gestion du dossier d'aide aux activités sportives et culturelles. Les données sont conservées jusqu'à la clôture du dossier. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie de Taluyers – 160 rue de la Mairie 69440 TALUYERS – 04 78 48 73 17 ou mairie@taluyers.com

Dossier à rendre complet avant le 30 novembre 2026.

La commune versera sa participation aux familles bénéficiaires par virement bancaire en janvier/février 2027.

Pour des raisons comptables, aucune demande ne sera recevable après le 15 décembre 2026.